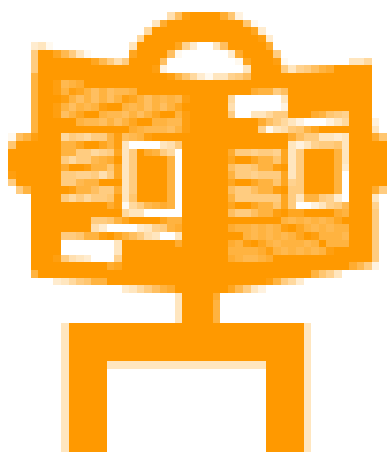


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5651>



# Elections professionnelles : comment voter ?

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: dimanche 25 novembre 2018

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

# Le vote pour les élections professionnelles débute jeudi 29 novembre à 10 h et se termine jeudi 06 décembre à 17 h.

Voici les grandes étapes pour pouvoir voter... pour les listes présentées par la FSU bien sûr !

**Important : Si vous n'avez pas reçu votre notice de vote ou si vous l'avez égarée, il faut remplir sur l'espace électeur un formulaire de demande de réassort de votre identifiant de vote. Vous devrez notamment saisir votre NUMEN (le secrétariat peut le retrouver si vous l'avez égaré) et un numéro de téléphone portable. Vous recevrez un courriel de confirmation.**

**En cas de problème, une assistance académique est joignable au 03.80.44.89.96**

**Attention : vous avez 4 votes à effectuer soit pour les listes FSU soit pour les listes SNES-FSU**

1. Accédez au site [www.education.gouv.fr/electionspro2018](http://www.education.gouv.fr/electionspro2018) pour créer votre mot de passe avec votre adresse mail professionnelle



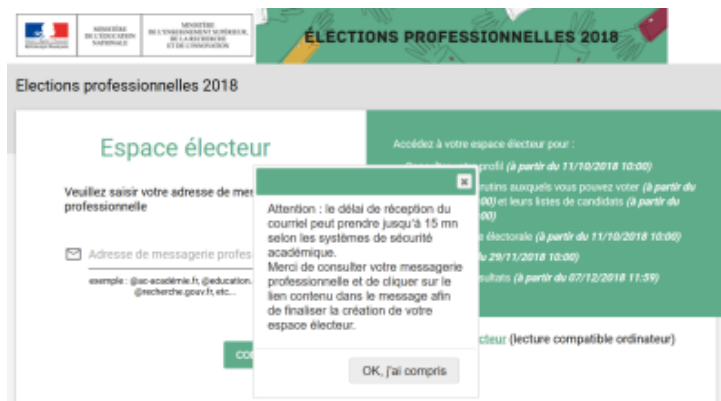
2. Cliquer sur "Je me connecte à mon espace électeur"



3. Indiquer votre adresse de messagerie électronique professionnelle (en principe, prénom.nom@ac-dijon.fr)

# Elections professionnelles : comment voter ?

Un message vous informe qu'un courriel vous a été envoyé



4. Connectez-vous à votre messagerie professionnelle et cliquez sur le lien indiqué

Bonjour,

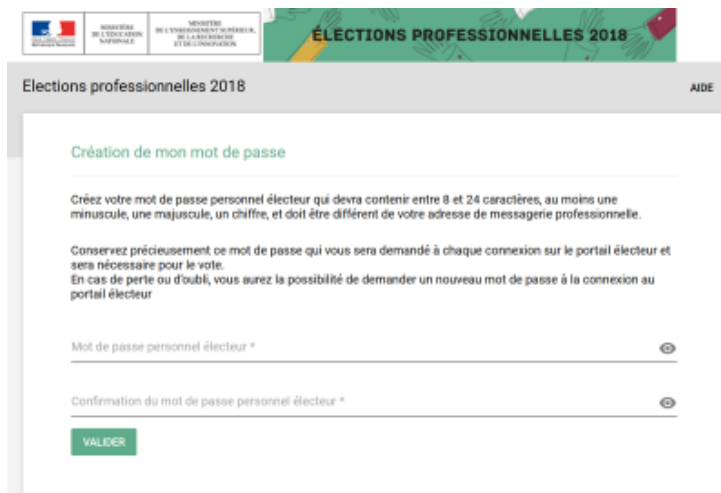
Pour créer votre mot de passe personnel électeur en toute sécurité, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://elections2018.education.gouv.fr/portail/creation-compte-etape2.htm?token=VQHKGXFFTP1WCD3>

Pour toute question, n'hésitez pas à consulter la page dédiée aux élections professionnelles : [www.education.gouv.fr/electionspro2018](http://www.education.gouv.fr/electionspro2018)

Cordialement,  
L'équipe chargée des élections professionnelles 2018

5. Vous êtes redirigé sur le site où vous pouvez **créer votre mode passe électeur**



6. Une fois ce mot de passe créé, il faut le conserver précieusement !

# Elections professionnelles : comment voter ?



## 7. Associé à l'identifiant électeur reçu avec la notice de vote, ce mot de passe vous permettra de voter pour les listes FSU à partir du 29 novembre

Il faut d'abord vous connecter à nouveau depuis [www.education.gouv.fr/electionsp2018](http://www.education.gouv.fr/electionsp2018) avec votre adresse de messagerie professionnelle et votre mot de passe puis cliquer sur "Je vote"



Vous accédez alors à la page de vote :



Si vous n'avez pas reçu votre notice de vote ou si vous l'avez égarée, retourner sur l'espace électeur et remplir un formulaire de demande de réassort de votre identifiant de vote. Vous devrez notamment saisir votre NUMEN (le secrétariat peut le retrouver si vous l'avez égaré) et un numéro de téléphone portable. Vous recevrez un courriel de confirmation.

En cas de problème, une assistance académique est joignable au 03.80.44.89.96

## 8. Attention : vous avez 4 votes à effectuer pour les listes FSU ou SNES-FSU

# Elections professionnelles : comment voter ?

Elections professionnelles 2018 AIDE DÉCONNEXION 

1 **Scrutins** 2 Listes candidates 3 Confirmation 4 Preuves de vote

Choisissez le scrutin auquel vous souhaitez participer

Comité Technique Ministériel	<a href="#">PARTICIPER →</a>
Comité Technique Académique de l'académie de Dijon	<a href="#">PARTICIPER →</a>
CAPN des professeurs certifiés et des AE	<a href="#">PARTICIPER →</a>
CAPA des professeurs certifiés et des AE de l'académie de Dijon	<a href="#">PARTICIPER →</a>